



**FINANCES  
PUBLIQUES**

# **MOUVEMENT DE MUTATION DES CONTRÔLEURS : UN MOUVEMENT ATYPIQUE !**

La Direction Générale a tenu une réunion avec les organisations syndicales sur le mouvement de mutation des contrôleurs le 29 avril 2021. La réunion était présidée par M. Prévost, accompagné notamment de Mme Laville-Raymond, M. Rousseau, Mme Grangier (bureau RH2A).

Ce mouvement concerne les B titulaires et les promus de C en B (liste d'aptitude, CIS). Les élus du personnel en ont profité pour évoquer les affectations des services relocalisés (nouveaux services créés en province).

M. Prévost a d'emblée rappelé qu'il ne s'agit pas d'une CAP nationale de mutation - qui n'existe plus - mais d'une réunion de présentation du mouvement. Elle permet cependant aux syndicats d'exposer des cas graves de contrôleurs, dont certains pourront être pris en compte.

**La Direction Générale a admis que ce mouvement n'est pas ordinaire : il s'agit du 1<sup>er</sup> mouvement avec application des LDG (lignes directrices de gestion).**

En conséquence, les entrées dans une direction ne sont plus réparties à 50/50 entre les demandes prioritaires et les demandes pour convenance personnelle. **Avec les LDG, les entrées se font déjà avec les prioritaires puis, si besoin, avec les convenances personnelles.**

## **Le mouvement en chiffres**

La Direction Générale a reçu 2500 demandes de mutation (promus de C en B inclus) dont 2000 qu'elle a jugées « examinables ».

**Taux de satisfaction global : 67,9 %** (contre 68,1 % en 2020)

**Taux de satisfaction hors promus de C en B : 52,4 %** (51,9 % en 2020), soit 700 demandes satisfaites sur 1340 demandes

**Taux de satisfaction des demandes prioritaires de rapprochement : 91,4 %** (86,6 % en 2020). La Direction Générale souligne l'augmentation de ce taux et qu'il reste seulement 70 demandes de rapprochements prioritaires non satisfaites, contre 100 en 2020. C'est l'effet des nouvelles règles LDG.

**Directions fermées/ouvertes** : une seule direction est fermée (le 77), c'est à dire qu'il n'y a eu aucune affectation (contre 3 en 2020). A l'inverse, 30 directions sont ouvertes (16 en 2020), c'est à dire qu'il n'y a plus de demandes restant en attente.

La Direction Générale a établi une carte de France des niveaux d'ancienneté. La **CFDT** a souligné le problème de 4 départements (10, 60, 54, 90) qui ne sont pas dans la bonne couleur (jaune au lieu d'orange). La DG ré-examinera sa carte et la modifiera « *s'il y a une erreur* », ce qu'elle n'a pas voulu reconnaître sur le coup.



**[CFDT-FINANCES.FR](https://www.cfdt-finances.fr)**

**Les élus CFDT en CAPN des contrôleurs  
Alain MANCINELLI - Philippe DUCKERS  
Experte Estelle JEANGRAND**

Pour la Direction Générale, le changement des règles, par les LDG, a un impact fort sur le mouvement. Les situations prioritaires s'améliorent significativement mais « *on est encore dans une période de transition* ».

Si l'amélioration des mutations prioritaires est indéniable, la **CFDT** ne peut toutefois partager l'enthousiasme de la DG. La **CFDT** a souligné, qu'avec les LDG donnant la primauté absolue aux demandes prioritaires, on attendait quasi 100 % de satisfaction des priorités, d'autant + quand il y a **846 chaises vides de B** !

La **CFDT** a dénoncé l'absence d'informations sur les DISI et les postes hors métropole au choix (Nouvelle Calédonie, St Pierre et Miquelon, Polynésie). Les représentants de la Direction Générale ont précisé que les hors métropole ne relèvent pas de leur bureau, mais a accepté la demande pour les informaticiens. Contactez-nous si vous souhaitez ces informations.

## Bouchons en Île de France : situation inédite

La grande surprise du mouvement B 2021 est la situation inédite de l'Île de France : **n'y entrent quasiment que des agents avec une priorité**. C'est le cas du 75, 78, 91, 94, 95. Le 92 et 93 ne sont même plus des départements ouverts ; il fallait ainsi être au moins 6<sup>e</sup> échelon pour accéder au 93.

Alors pour les prochains mouvements, la **CFDT** vous donne un conseil : ne dites plus « *j'ai mis le 93 dans mes vœux, au pire j'irai là et éviterai l'affectation d'office* ». Cette ritournelle bien connue n'est plus d'actualité !

Encore + stupéfiant, **un département d'Île de France est même fermé : le 77 (Seine et Marne)**. Autrement dit, aucun agent n'y entre ! L'explication se trouve dans le dernier mouvement des stagiaires : 56 ont été affectés dans le 77 qui est donc bouché !

La Direction Générale admet que la situation 2021 de l'IDF est atypique et « *qu'il y a un sujet* », lié en partie aux délais de séjour qui font que l'IDF s'est moins vidée. Elle verra ce qu'elle fera a-t-elle dit...

A l'inverse, le SDNC (dont le siège est à St Germain en Laye) affiche un déficit de 32 contrôleurs. La Direction Générale précise qu'elle ne pourvoit pas les emplois BNIPF.

## Promus de C en B : 2 fois + d'affectés d'office !

Ce mouvement des contrôleurs est également le **mouvement de première affectation des agents C promus B** par liste d'aptitude et CIS (concours interne spécial). Ils sont au nombre de 646 cette année, contre 658 en 2020, preuve (s'il en était encore besoin) de la baisse de la promotion interne.

**Parmi ces 646 agents promus :**

- 71,8 % ont obtenu leur département d'origine (67,8 % en 2020)
- 95,8 % ont obtenu leur rapprochement (89,6 % en 2020)
- 67,5 % ont obtenu leur 1<sup>er</sup> vœu (64 % en 2020).

Les améliorations de ces taux sont l'effet des LDG selon la Direction Générale.

**Parmi les promus, 37 ont été affectés d'office**. En 2020, il n'y avait eu « que » 19 affectés d'office. Il y a donc quasiment **2 fois + d'affectations d'office cette année** !

Certes, les affectés d'office 2021 ne représentent que 5,7 % des promus de C en B, mais cela reste toujours trop ! Surtout quand il reste 846 chaises vacantes de B dans tout le réseau DGFIP !

L'autre surprise pour les promus, sont les directions où ont été prononcées les affectations d'office : **Hautes-Alpes, Ardèche, Creuse, Indre, Jura, Mayenne, Saône**

et Loire, Sarthe et TGE (trésorerie générale pour l'étranger).

On était habitués aux affectations d'office en Île de France (dans le 93 surtout) ou dans l'arc alpin. Et bien surprise totale en 2021 : **l'Île de France est saturée et toutes les affectations d'office ont lieu en province. C'est tout à fait exceptionnel dans un mouvement des contrôleurs !** On arrive à la situation inédite où des agents ayant demandé « seulement » tous les départements d'Île de France n'y entrent pas et se retrouvent affectés d'office en province.

Eu égard à l'originalité du mouvement 2021, la **CFDT** a demandé une mesure de bienveillance : la levée du délai de séjour pour tous les affectés d'office, c'est à dire qu'ils puissent demander une mutation dès 2022, y compris ceux sans priorité.

La Direction Générale a rappelé que cette mesure de bienveillance appliquée en 2020 aux affectés d'office était exceptionnelle (sous-entendu qu'elle n'a pas vocation à être renouvelée) ; tous se sont inscrits volontairement pour une promotion (LA ou CIS) en toute connaissance de cause des conséquences en termes de mutation fonctionnelle et géographique.

Les promus de C en B peuvent encore renoncer à leur promotion. Ils seront reclassés C dans leur direction actuelle mais en tant qu'ALD sur l'ensemble de la direction locale.

## Priorités : des problèmes croissants

A l'issue du mouvement, 70 contrôleurs n'ont pas obtenu leur vœu prioritaire (rapprochement et/ou CIMM). Ils se répartissent dans 7 directions : Gard, Pas de Calais, Pyrénées Orientales, Seine et Marne, Val d'Oise, Guadeloupe, La Réunion.

La **CFDT** a demandé un engagement de la Direction Générale à **ne pas affecter de stagiaires sur les directions où des titulaires prioritaires n'ont pas pu entrer. La DG a accédé à cette demande. La CFDT jugera sur pièce puisque la promesse de l'an dernier n'avait pas totalement été tenue « pour nécessité de service ».**

La **CFDT** a dénoncé le durcissement de l'appréciation par la Direction Générale pour l'octroi d'une priorité. Cela concerne non seulement les rapprochements de conjoint, mais aussi la priorité handicap. La Direction Générale l'admet et l'assume.

Pour l'intersyndicale, il est impérieux que les agents obtiennent une réponse écrite et motivée du refus de priorité qui leur est fait par la Direction Générale.

Tous les syndicats ont dénoncé la lecture particulière que la DG fait de l'article 60 de la loi Fonction Publique de 1984, qui définit les priorités pour mutation. **Plus que les années passées, des contrôleurs se sont vu refuser leur vœu prioritaire** : contrat de travail du conjoint avec un nombre d'heures trop faibles, pas de lien contextuel géographique pour la priorité handicap, etc.

Pour la DG, ce qui n'est pas écrit dans la loi est permis. Pour la **CFDT**, ce qui n'est pas écrit dans la loi n'a pas à être appliqué ; il ne faut pas l'interpréter à sa convenance. Reste à savoir combien de dossiers finiront au tribunal administratif ...

## Demandes liées :

La Direction Générale a reconnu ne pas avoir traité toutes les demandes liées. Elles les a étudiées « *quand c'était possible de le faire* ». Même si c'est conforme à l'instruction, la **CFDT** estime cela dommageable pour les contrôleurs.

## Mouvements locaux :

L'heure est désormais aux mouvements locaux de mutation. La **CFDT** a demandé que consigne soit donnée aux directions locales de publier un tableau de classement des

demandes, comme cela a été fait au national et en application des LDG.

La DG dit entendre la demande « *mais il faut mesurer la capacité locale à le faire* ».

La **CFDT** a plaidé l'aide apportée par la dématérialisation des vœux dans ALOA et la réduction des listes de vœux du fait des suppressions de service par le NRP. Oui mais non, pas si simple : « les restitutions ALOA ne sont pas automatiques » dit la DG...

## Services relocalisés: 1<sup>er</sup> revers pour la DG

Les 18 services relocalisés, créés au 01/09/2021, en province ont fait l'objet d'un appel à candidature national. Au total, **sur les 254 emplois B à pourvoir, seuls 203 ont trouvé preneurs ! Soit 20 % d'emplois vacants !**

Tous les endroits déjà fortement demandés en mutation habituellement ont reçu pléthore de candidatures et sont complets par effet d'aubaine (exemple : Rennes). A l'inverse, les endroits où déjà auparavant les B ne se précipitaient pas ont manqué de candidats. Clairement, la géographie a primé sur le métier.

**Comment seront comblés les emplois vacants dans les services relocalisés ?** La DG regardera « *avec les directions locales, les meilleurs moyens pour trouver les meilleures compétences pour les affectations dans ces services, pourquoi pas en complétant par le mouvement local* ». Cela n'avait pas été annoncé, c'est la surprise ! C'est pourquoi la DG a fait + d'apports dans ces directions ayant un service relocalisé. Il faut donc s'attendre à voir des **affectations d'office en local !!!**

Depuis le départ, la **CFDT** dénonce ce coup de communication qu'est la démétropolisation, renommée relocalisation, de soi-disant services franciliens en province. Maintenant on sait qu'il impactera aussi les affectations locales.

La **CFDT** attend avec impatience le mouvement B de 2022, pour voir si les services relocalisés en 2022 confirment qu'on s'oriente vers une bérézina...

Une fois encore, ce mouvement de mutation confirme la situation critique des effectifs des contrôleurs : 846 emplois vacants ! Si on prend en compte les temps partiels, **en réel ce sont + 1000 de contrôleurs qui manquent dans tout le réseau !**

**Ce 1<sup>er</sup> mouvement selon les LDG, confirme les craintes initiales de la CFDT :** la transparence n'est pas totalement au rendez-vous, durcissement de l'octroi des priorités, interprétations de la loi, toujours des priorités non satisfaites et quel avenir de mutation pour tous les contrôleurs dépourvus de priorités ?

La semaine prochaine, la Direction Générale publiera d'éventuelles mutations complémentaires, suite aux cas évoqués par les élus du personnel.



[CFDT-FINANCES.FR](https://www.cfdt-finances.fr)

**Les élus CFDT en CAPN des contrôleurs**  
**Alain MANCINELLI - Philippe DUCKERS**  
**Experte Estelle JEANGRAND**